Les restrictions sur l'étendue de la juridiction de la Cour de justice devraient être levées, et l'accès à la Cour assoupli pour les particuliers.

UNE LÉGITIMITÉ APPROFONDIE

Des procédures souples et démocratiques sont nécessaires pour la modification des traités à venir. Ceux-ci devraient entrer en vigueur, ou bien une fois ratifiés par une majorité qualifiée des États et des députés européens, ou bien, si elle se faisait par un référendum pan-européen, par une majorité des États et des citoyens. Ces changements mettront l'UE en conformité avec toutes les autres organisations fédérales ou internationales.

On ne peut pas obliger les États de l'UE à prendre contre leur gré les mesures fédérales que nous proposons ici. Dans le même temps, on ne peut pas non plus donner à ces États le droit permanent de ne choisir que ce qui les intéresse dans l'UE et de jeter le reste. L'ajout de nouveaux « *opt-outs* » à la carte et de nouvelles dérogations menace la cohésion de l'acquis communautaire. L'existence de « passagers clandestins » est synonyme de désintégration.

Nous proposons donc de mettre une nouvelle catégorie d'adhésion à la disposition des États qui choisissent de ne pas se joindre à l'union fédérale. Leur participation institutionnelle serait nécessairement limitée. Ils devraient continuer de respecter les valeurs de l'Union, mais leur engagement politique envers les objectifs de l'Union et les politiques qu'elle mène serait moins important. Ce nouveau statut de membre associé constituerait également une amélioration par rapport à l'Espace économique européen actuel et il pourrait s'ouvrir à tous les autres pays européens.

S'il s'avérait impossible que tous les États membres actuels acceptent de réviser l'Union européenne en ce sens, nous demandons que soit mise en place une assemblée constituante composée de membres des parlements nationaux et du Parlement européen afin d'établir une constitution en ce sens. Chaque parlement serait invité à participer activement à ce qui représenterait un nouveau départ de l'Europe ; mais cette assemblée devrait pouvoir commencer ses travaux sans attendre que tous aient décidé de se joindre à un tel projet.



Pour la réalisation de ces objectifs, l'UEF souhaite que s'engage un large débat public sur le projet de « Loi fondamentale de l'Union européenne » élaboré par des députés européens rassemblés au sein du Groupe Spinelli.

Nous nous engageons à faire avancer la cause de l'union fédérale européenne dans l'intérêt d'un monde plus pacifique et plus prospère.

L'Union des fédéralistes européens recommande ce manifeste aux partis politiques, au Parlement européen et à la nouvelle Commission européenne.

UEF www.federalists.eu

UEF France www.uef.fr

UEF Belgium <u>www.uef.be</u>



VERS L'UNION FÉDÉRALE

Le manifeste de l'UEF

L'Europe traverse une période de turbulence et d'incertitude. La longue crise financière ayant conduit à la stagnation économique, au chômage et à la fragmentation politique a mis en évidence non seulement les failles dans la conception de l'Union économique et monétaire et la faiblesse des institutions de l'UE, mais aussi le manque de volonté d'intégration européenne parmi les États de l'UE. En conséquence, l'Union européenne a perdu la confiance de nombreux citoyens. La crise apparue dans les régions frontalières de l'Union européenne, de l'Ukraine au Proche Orient, appelle d'une manière de plus en plus pressante à faire progresser l'intégration européenne dans le domaine des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense.

Si l'Union européenne doit survivre dans les années à venir, il lui faut prendre le chemin de la paix sociale, de la prospérité et de l'unité politique grâce à l'activité d'un gouvernement démocratique. Une Europe fédérale avec des institutions démocratiques solides est la seule façon de relever ce défi. L'Europe ne sera pas unie si elle n'est pas démocratique. Et elle ne sera pas démocratique si elle n'est pas une fédération.

Le processus de construction d'une véritable union fédérale européenne peut commencer dès aujourd'hui avec la zone euro et les États vraiment décidés à rejoindre l'euro. Il est de la responsabilité de nos décideurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes, mettre nos affaires en ordre et rétablir la confiance.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux partis politiques, au Parlement européen élu en 2014 et à la nouvelle Commission européenne de faire de la réalisation d'une union fédérale un thème central de leur activité.

Et nous exhortons le Parlement européen à élaborer ses propositions quant à la structure de l'union fédérale avec des représentants des parlements nationaux.

FAIRE FACE À LA CRISE

Les Fédéralistes sont convaincus de ce que seul **l'approfondissement de l'intégration budgétaire** permettra à l'Europe de sortir de la crise et de réaliser son potentiel économique et démocratique. Ce nouveau cadre politique doit être formé autour des États dont la monnaie est ou sera bientôt l'euro.

Au niveau national, la discipline budgétaire doit s'accompagner de réformes économiques. Tant au niveau européen qu'au niveau national, il faut trouver un meilleur équilibre entre l'assainissement budgétaire et l'investissement dans la croissance et l'emploi : aucune union budgétaire ne sera viable sans justice sociale. La lutte contre le chômage des jeunes doit constituer une priorité.

Il est désormais avéré que les plans de relance purement nationaux sont clairement inefficaces. Ce n'est qu'en créant les outils et les ressources permettant des politiques économiques, industrielles et

énergétiques européennes communes que nous pouvons relancer le commerce et la compétitivité, stimuler la recherche et l'éducation, construire des réseaux trans-européens et parachever le marché unique des services.

L'UEF se félicite de la législation déjà en place qui garantira la responsabilité budgétaire aux niveaux national et européen. Nous demandons maintenant instamment à la zone euro de faire rapidement les progrès nécessaires pour allèger le fardeau de la dette, laquelle est en train de réduire les chances de trop nombreux citoyens européens. Nous avons besoin de formes adéquates de fiscalité européenne et de nouvelles formes de titres de créance européens permettant d'engager d'une politique économique et sociale européenne tournée vers l'avenir. Nous devons remplacer le dispositif de politiques ad hoc conditionnelles par un ensemble de politiques et de mesures bénéficiant d'une pleine légitimité démocratique; celui-ci devra comprendre un système de stabilisateurs automatiques qui renforcera la solidarité et la croissance d'une économie sociale de marché européenne, pourvu que les conditions et les règles de stabilité budgétaire et les changements structurels soient respectés.

Ces étapes nécessitent la transformation de la zone euro en **une véritable union politique**. Et les États qui n'ont pas encore adhéré à l'euro mais qui ont l'intention de le faire doivent être associés aussi étroitement que possible à ce processus d'intégration approfondie.

MODIFIER LE TRAITÉ

La gestion de la crise soumet le Traité de Lisbonne à des tensions insoutenables. Sa révision est inévitable si l'Union doit surmonter ses difficultés actuelles.

Nous appelons donc à **une convention constitutionnelle** qui devrait commencer ses travaux dès que possible. La Convention sera composée de députés européens, de députés nationaux, de la Commission et des gouvernements des États. Mais elle doit être ouverte aux médias, aux partis politiques, à la société civile et à l'opinion publique de manière directe et efficace. Son mandat doit inclure la tâche d'expliquer et de justifier les décisions qu'elle prend.

L'ordre du jour de cette Convention doit être ouvert mais structuré par une stratégie politique cohérente basée sur la refondation et le renouvellement de l'Union européenne autour d'une avant-garde fédérale. Sa mission sera de rédiger une nouvelle loi fondamentale qui prévoit un règlement durable du système de gouvernance de l'Union, soutenu par une vision plus claire de l'avenir.

Le nouveau traité doit améliorer plus avant la capacité de l'Union à agir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il doit comprendre un cadre constitutionnel solide dans laquelle ses gouvernants et ses législateurs sont habilités à opérer des choix cohérents et efficaces sur l'orientation politique. Les États membres doivent respecter les valeurs et les principes de leur Union et l'UE doit être vigilante et réagir efficacement lorsque des modifications aux constitutions nationales s'en éloignent.

Une authentique **politique d'immigration et d'asile commune** est nécessaire pour faire de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice une réalité. Les responsabilités en matière de contrôle des frontières extérieures de l'Union doivent être équitablement partagées et les droits humains des migrants pleinement respectés. **Les droits consulaires des citoyens de l'UE** doivent être renforcés et les postes consulaires de l'UE promus. Les citoyens de l'UE qui vivent dans un autre pays de l'UE devraient pouvoir **voter à toutes les élections** sur leur lieu de résidence. La portée du dispositif d'**initiative citoyenne européenne** devrait être élargie et sa mise en œuvre rendue plus accessible.

L'Union européenne ne sera pas l'acteur mondial qu'elle aspire à devenir si ses États ne prennent pas fermement l'engagement politique de développer des politiques communes en matière d'affaires étrangères, de sécurité et de défense. À l'heure actuelle, non seulement l'Europe ne parvient pas à défendre ses valeurs et ses intérêts propres, mais elle ne parvient pas non plus à réaliser son potentiel à agir pour le bien dans les affaires mondiales. Les citoyens européens sont fortement attachés à la paix.

Pour atteindre ces objectifs, la révision des traités ne doit pas manquer d'adapter les compétences et d'accroître les pouvoirs des institutions européennes, quand cela est nécessaire.

UN GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La principale nouveauté de la loi fondamentale sera la mise en place d'un gouvernement fédéral doté d'un puissant secrétaire au Trésor pour l'union économique et budgétaire. La zone euro doit disposer d'une capacité financière autonome et être capable de contribuer à la stabilisation macro-économique. Le budget de l'UE devrait être financé par de véritables ressources propres – comme, par exemple, une taxe sur les émissions de dioxyde carbone ou une taxe sur les transactions financières – qui, à la différence du système actuel des contributions nationales directes, permettront au noyau fédéral d'échapper à la paralysie qu'induit la revendication d'un juste retour.

Le nouveau traité doit permettre la mutualisation progressive d'au moins une partie de la dette souveraine dans la zone euro, sous réserve de conditions strictes. Il devrait lever l'interdiction qui pèse actuellement sur le financement des déficits, tout en s'assurant que la dette fédérale est soumise à des limites comparables à celles qui sont imposées aux États. En outre, les règles actuelles imposant l'unanimité pour les décisions relatives aux ressources propres et au cadre financier pluriannuel doivent être modifiées.

UNE PLUS GRANDE DÉMOCRATIE

L'UEF estime que l'Union ne peut survivre et prospérer qu'en renforçant la démocratie européenne : nous militons pour renforcer l'espace public européen et associer pleinement les citoyens à chaque étape du processus constitutionnel.

Il faudrait transférer à la Commission européenne l'essentiel des pouvoirs exécutifs résiduels détenus par le Conseil européen, au moins dans le domaine économique et financier, faire de la Commission un gouvernement visible et responsable. La taille de la Commission devrait être réduite et ses membres désignés par son futur président, puis élus par le Parlement européen. La nouvelle structure de la Commission introduite par M. Juncker, avec la désignation de sept vice-présidents et la création d'équipes de projet, constitue un pas dans la bonne direction.

Les deux chambres législatives que constituent le Parlement européen et le Conseil (« des ministres ») de l'Union européenne devraient être mises sur un pied d'égalité. La composition du Parlement doit être déterminée par des règles logiques, transparentes et compréhensibles, sur la base de la population des États, tout en respectant le principe de proportionnalité dégressive. Afin de bâtir de véritables partis politiques européens et pour renforcer la dimension européenne des politiques engagées, un certain nombre de députés devrait être **élus dans une circonscription paneuropéenne à partir de listes transnationales**. Le Parlement doit avoir le droit de consentir à une modification du traité et à l'adhésion de nouveaux États.